

Document à usage interne CCCY / communes

AMENAGEMENT DES GARES DU TERRITOIRE

Face aux questions des administrés relatives à l'aménagement des gares du territoire, quelques informations utiles :

Pourquoi mettre en place une tarification ?

L'accès aux parcs de stationnement des trois gares situées sur la ligne N (Villiers-Neauphle-Pontchartrain / Montfort-l'Amaury-Méré et Garancières-La-Queue) est gratuit alors qu'une tarification a été mise en place sur les parkings voisins du territoire de la Communauté de Communes. Par conséquent, les véhicules des communes extérieures à Cœur d'Yvelines stationnent sur les parkings de l'intercommunalité afin de bénéficier de la gratuité appliquée sur le territoire. Il en résulte une saturation totale et un stationnement sauvage abondant aux abords des gares.

Gare de Montfort-Méré

Le foncier aux abords immédiats de la gare de Montfort-Méré appartient à la Commune de Méré et à Cœur d'Yvelines.

Les parkings situés en dehors de Cœur d'Yvelines, non labellisés IDF Mobilités, pratiquent généralement des tarifs supérieurs (ex : Houdan 31€ par mois).

Face au risque que le tarif proposé (20€) ne soit pas suffisamment dissuasif pour réduire la fréquentation des véhicules extérieurs à la Communauté de Communes, Cœur d'Yvelines financera, sur ses fonds propres, une part de l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement selon un tarif différencié, pour la gare de Montfort-Méré et selon les termes de la convention de délégation de service public.

La **mise en place d'un tarif différencié (17€ par mois pour les habitants du territoire de Cœur d'Yvelines, 34€ pour les extérieurs)** permettra de mettre fin à la saturation des parkings en garantissant une place disponible. Des tarifications horaires seront également prévues.

La Communauté de Communes aura donc en charge l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la :

- création de 150 places supplémentaires,
- sécurisation du cheminement piéton,
- réfection du parvis de la gare,
- création de services pour les usagers (sécurisation par vidéo-protection, bornes de recharge pour véhicules électriques, places motos couvertes, consigne à casques,...)

La fin des travaux est prévue début novembre 2019.

Stationnement payant du Lundi à 8h30 au Vendredi à 18H30.	
Grille tarifaire Montfort-Méré	
Jusqu'à 6h	1€ / h

De 6 à 9h	Forfait de 6€
De 9h à 12h	Forfait de 10€
Au-delà de 12h (=FPS)	Forfait de 25€
Abonnement mensuel résident de la CCCY	17€
Abonnement mensuel tout public	34€

Ouverture des abonnements autour du 15 septembre : **réservation** par téléphone au 0 806 000 115 ou sur le site internet effia.com rubrique « souscrivez votre abonnement ».

Gares de Villiers-Neauphle-Jouars et Garancières-La-Queue

Les gares de Villiers-Neauphle-Pontchartrain et Garancières-La-Queue ont été sélectionnées pour faire partie du programme « 10 000 places en Ile-de-France » imposant la mise en place d'une offre payante de stationnement uniforme sur le parc relais des gares.

La SNCF, propriétaire foncier des parkings des gares de Garancières/La-Queue et de Villiers/Neauphle/Jouars, applique une tarification de 20€ par mois. La SNCF prend intégralement à sa charge le coût des aménagements et la gestion future avec le soutien financier d'IDF Mobilité.

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY) **ne gère donc ni la réalisation, ni le fonctionnement, ni les abonnements du Parc Relais** de la gare de Villiers-Neauphle-Jouars et de Garancières/La-Queue.

L'intervention de la Communauté de Communes se limite au stationnement sur les parkings dont elle est propriétaire, à proximité de la gare de Villiers-Saint-Frédéric (**parking proche du lycée**), et consistant en l'installation, en accord avec la commune :

- de parcmètres pour 117 places sur voie publique (40 places rue de la gare, 35 places route de Beynes et 42 places à proximité du lycée Viollet-le-Duc),
- de la mise en enclos par barrières automatiques du parking proche du lycée avec mise en place d'une tarification de 20€ par mois conformément à la tarification du parc relais de la SNCF avec l'installation d'une vidéo-protection.

La mise en service est prévue début octobre 2019.

Tarifs gare Villiers-Neauphle-Jouars :

Stationnement payant du Lundi à 8h30 au Vendredi à 18H30. Grille tarifaire Villiers-Neauphle-Jouars	
Jusqu'à 2h	Gratuit

De 2h à 6h	Forfait de 6€
De 6h à 12h	0,5€/h supplémentaire
Au-delà de 12h (= FPS)	Forfait de 25€
Abonnement mensuel	20€

Réservation par téléphone au 0 806 000 115 ou sur le site internet effia.com rubrique « souscrivez votre abonnement ».

Les services de la Communauté de Communes sont à votre dispositions pour répondre aux questions éventuelles des administrés